

PREFECTURE DU JURA

Commune de MIERY (39330)

**Cartographie du risque « mouvements de terrain »
(PPRn de Poligny Sud)**

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

Le secteur des communes de Bréry, Domblans, Frontenay, Miery, Passenans et Saint-Lothain est situé dans la zone du vignoble comprise entre la Bresse et le premier plateau jurassien.

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- Les marnes et marno calcaires du Lias avec des formations salifères
- Les calcaires compacts qui constituent les falaises du plateau
- Les formations superficielles récentes : limons et alluvions des ruisseaux, et éboulis.

Les risques sont liés aux glissements reconnus ou potentiels pour les terrains meubles (notamment les pentes marneuses de Miery), aux éboulements et chutes de blocs (en pied de falaises : cirque de vau, coteau de Passenans) et aux effondrement (gisements de sel dans la région de Miery).

Du point de vue hydrologique, le principal cours d'eau est la Seille avec une terrasse alluviale assez étendue. Il convient de noter qu'un plan de prévention des risques d'inondation est prescrit pour cette rivière. Par ailleurs, de nombreux phénomènes karstiques se sont développés avec les circulations d'eau : dolines, grottes... avec des risques ponctuels d'effondrement (plateau calcaire de Frontenay).

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques à mettre en œuvre pour en réduire les causes ou les stabiliser.
- b) Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.

Les secteurs d'instabilité visible ou avec des risques d'éboulement ou de glissement dangereux pour les activités humaines sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire). Les secteurs à substrat marneux sensibles aux glissements en cas de travaux sont classés en aléa moyen (zone 2), de même que le champs d'inondation de la Seille et les dolines (petits bassins d'effondrement). Les secteurs de risque faible à nul sont en zone 3.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (2 planches)

Légende du zonage réglementaire

Zone 1 : risque majeur

Zone 2 : risque maîtrisable

Zone 3 : risque négligeable